

DELIBERATION relative au RAPPORT

Développement territorial	13
Développement et animation des territoires	265

La Commission permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les délibérations du Conseil régional des 26 mars, 30 juin et 1^{er} juillet 2010, des 27-28 janvier et 30 juin-1^{er} juillet 2011, et des 26-27 janvier 2012 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 30 juin 2011 approuvant le règlement d'intervention du Fonds Régional d'Etudes Stratégiques ;
- VU** les Nouveaux contrats régionaux du Pays du Mans et de Le Mans Métropole approuvés par la Commission permanente du 9 juillet 2012 pour un montant d'aide régionale de 2 837 000 € pour le volet territorial du Pays du Mans et 8 604 000 € pour le volet territorial de Le Mans Métropole ;
- VU** le Contrat Territorial Unique du Pays de Châteaubriant approuvé par la Commission permanente du 14 décembre 2009 pour un montant d'aide régionale de 4 848 000 €, modifié par voie d'avenant ;
- VU** le Contrat Territorial Unique de la Communauté de communes de Loire et Sillon approuvé par la Commission permanente du 14 décembre 2009 pour un montant d'aide régionale de 1 122 000 € ;
- VU** le Contrat Territorial Unique du Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois approuvé par la Commission permanente du 14 décembre 2009 pour un montant d'aide régionale de 2 160 000 € ;
- VU** le Contrat Régional d'Agglomération du Choletais approuvé par la Commission permanente du 28 septembre 2009 pour un montant d'aide régionale de 6 645 000 € ;
- VU** le Contrat Territorial Unique Paysage UNESCO de l'Agglomération Angers Loire Métropole approuvé par la Commission permanente du 4 octobre 2010 pour un montant d'aide régionale de 160 350 € ;
- VU** le Contrat Territorial Unique du Pays des Vallées d'Anjou approuvé par la Commission permanente du 14 décembre 2009 pour un montant d'aide régionale de 4 983 000 €, modifié par voie d'avenant ;
- VU** le Contrat de Développement Durable des Territoires de Parc Naturel Régional transitoire du Pays des Vallées d'Anjou approuvé par la Commission permanente du 6 février 2012 pour un montant d'aide régionale de 320 799 € ;
- VU** le Contrat Territorial Unique du Pays de Château Gontier approuvé par la Commission permanente du 14 décembre 2009 pour un montant d'aide régionale de 1 888 000 € ;
- VU** le Contrat de Développement Durable des Territoires de Parc Naturel Régional du Pays d'Alençon approuvé par la Commission permanente du 8 février 2010 pour un montant d'aide régionale de 273 540 € ;
- VU** le Contrat de Développement Durable des Territoires de Parc Naturel Régional du Pays de la Haute Sarthe approuvé par la Commission permanente du 14 décembre 2009 pour un montant d'aide régionale de 478 770 € ;

Sarthe (72)

Pays Vallée de la Sarthe

- APPROUVE** le tableau financier et le programme d'actions du Nouveau contrat régional 2012-2015 du Syndicat mixte du Pays Vallée de la Sarthe, figurant en 2.1 – annexe 3, portant sur un montant de dépenses éligibles évalué à 23 528 760 € et une aide régionale de 2 925 000 €.
- APPROUVE** les termes du contrat correspondant figurant en 2.1 – annexe 3.
- AUTORISE** le Président à signer ledit contrat.
- AFFECTE** une autorisation de programme correspondant à un montant de 2 550 548 € hors Contrat de projets Etat Région 2007-2013.
- AFFECTE** une autorisation de programme correspondant à un montant de 374 452 € au titre du Contrat de projets Etat Région 2007-2013 (volet « Développement territorial et cohésion sociale » / axe « attractivité des pôles intermédiaires »).
- AUTORISE** la prise en compte rétroactive exceptionnelle des dépenses des actions concernées conformément aux dates indiquées dans le tableau financier joint en 2.1 – annexe 3.